



26^E

Rapport annuel sur
la transparence
fiscale à la pompe

Fédération canadienne des contribuables

AOÛT 2024

Fédération
canadienne des
contribuables

Table des matières

À propos de la Fédération canadienne des contribuables	3
Sommaire	4
Taxes sur l'essence au Canada	5
Palmarès des prix de l'essence	5
Palmarès des taxes sur l'essence	5
Changements depuis l'année dernière	5
L'effet de la «taxes sur les taxes»	7
Répartition des taxes sur l'essence	8
Essence	8
Diesel	8
Le poids fiscal à la pompe en 2024	9
Le poids fiscal à la pompe en 2030	10
Notes Méthodologiques	11

À propos de la Fédération canadienne des contribuables

La Fédération canadienne des contribuables est un organisme à but non-lucratif, non-partisan, de défense des citoyens, qui lutte pour moins d'impôts, moins de gaspillage et plus d'imputabilité au gouvernement. La FCC a été fondée en Saskatchewan en 1990 lorsque l'*Association of Saskatchewan Taxpayers* et la *Resolution One Association of Alberta* ont joint leurs forces afin de créer une association nationale de défense des contribuables. Aujourd'hui, la FCC compte plus de 235 000 sympathisants à travers le pays.

La FCC a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (SK et MB), en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Les bureaux régionaux de la FCC font de la recherche et des activités en lien avec leur mission de défense des contribuables de leurs régions, en plus de leur rôle de représentants locaux d'initiatives pancanadiennes.

Les bureaux régionaux de la FCC font des centaines d'entrevues à chaque mois, tiennent des conférences de presse et émettent régulièrement des communiqués de presse, lettres d'opinion et autres publications au nom de tous les supporters de la FCC. La publication phare de la FCC, le magazine *The Taxpayer* (en anglais seulement) est publié trois fois par année. Les courriels Info-action sont envoyés au fur et à mesure que des enjeux font surface.

Chaque contribuable canadien supportant la mission de la Fédération canadienne des contribuables peut, gratuitement, devenir l'un de nos sympathisants en s'inscrivant à notre liste d'envoi *Info-action*. Les sympathisants ayant fait un don peuvent aussi recevoir notre publication phare, le magazine *The Taxpayer* (en anglais), publié trois fois par an.

La Fédération canadienne des contribuables est indépendante de toute affiliation institutionnelle ou partisane. Tous les membres du personnel, du conseil d'administration et des représentants de la FCC n'ont pas le droit d'être membres d'un parti politique. En 2021-22, la FCC a recueilli [5,2 millions de dollars](#) grâce à 55 653 dons. Les dons à la FCC ne sont pas déductibles en tant que contribution caritative. La FCC n'accepte pas de financement étranger.

 Fédération canadienne des contribuables

Sommaire

Le Rapport sur la transparence de la taxe sur l'essence met en lumière les taxes cachées que les contribuables paient chaque fois qu'ils remplissent le réservoir de leur véhicule à la station-service.

Les taxes sur l'essence comprennent la taxe de vente qui figure sur votre reçu, mais aussi la taxe d'accise fédérale, la taxe d'accise provinciale, ainsi que la taxe sur le carbone, que vous ne voyez pas sur votre reçu. Dans certaines villes, vous payez également une taxe cachée pour le transport en commun.

Le gouvernement fédéral exige que toutes les provinces, à l'exception du Québec, respectent le taux minimum obligatoire de la taxe carbone. Le gouvernement fédéral a augmenté sa taxe carbone chaque année depuis 2019, pour atteindre 80 dollars la tonne le 1er avril 2024. Ottawa prévoit également d'augmenter encore la taxe carbone de 15 dollars par an jusqu'à ce qu'elle atteigne 170 dollars par tonne en 2030.

La taxe carbone coûte actuellement environ 17,6 cents par litre d'essence. D'ici 2030, elle devrait coûter environ 37,4 cents par litre d'essence.

Le Québec impose un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de carbone, dont le montant par tonne est inférieur à celui de la taxe fédérale. On estime que la taxe carbone du Québec représentera près de 22,5 cents par litre d'essence en 2030.

Toutes les informations sur les prix du gaz et du diesel dans ce rapport proviennent des informations sur les prix publiées par Kalibrate pour la troisième semaine du mois de juillet 2024.

Taxes sur l'essence au Canada

***Basé sur un prix à 1,63 \$/L**



Taxes sur l'essence au Canada

Palmarès du prix de l'essence

C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que le prix de l'essence est le plus élevé au pays, soit 1,86 \$ le litre, dont 65 cents de taxes. La région de Vancouver est la deuxième où le prix à la pompe est le plus élevé, à 1,82 \$ le litre. La différence entre les trois régions de la Colombie-Britannique s'explique en partie par les taxes sur le transport collectif à Vancouver (18,5 cents par litre) et à Victoria (5,5 cents par litre).

Palmarès du prix de l'essence

	Province/Ville	Prix à la pompe	Prix avant impôts	Facture fiscale	Part fiscale (en %)
1	Terre-Neuve-et-Labrador	1,86 \$	1,20 \$	0,65 \$	35 %
2	Vancouver	1,82 \$	1,00 \$	0,81 \$	45 %
3	Victoria	1,81 \$	1,07 \$	0,74 \$	41 %
4	Île-Du-Prince-Édouard	1,78 \$	1,18 \$	0,60 \$	34 %
5	Nouvelle-Écosse	1,76 \$	1,06 \$	0,70 \$	40 %
6	Montréal	1,75 \$	1,07 \$	0,68 \$	39 %
7	Nouveau-Brunswick	1,74 \$	1,09 \$	0,65 \$	37 %
8	Québec (avec le taux régulier)	1,70 \$	1,05 \$	0,65 \$	38 %
9	Colombie-Britannique (hors Vancouver et Victoria)	1,69 \$	1,01 \$	0,68 \$	40 %
10	Ontario	1,66 \$	1,09 \$	0,56 \$	34 %
11	Saskatchewan	1,57 \$	1,07 \$	0,50 \$	32 %
12	Alberta	1,53 \$	1,05 \$	0,48 \$	31 %
13	Manitoba	1,42 \$	1,07 \$	0,34 \$	24 %

Notes :

- Les chiffres ne reflètent pas les taux supplémentaires de la taxe carbone en dehors de la Colombie-Britannique et des provinces atlantiques, car le gouvernement fédéral n'a pas encore clarifié les coûts pour les consommateurs
- Les totaux peuvent être inexacts en raison des arrondis.

Palmarès des taxes sur l'essence

Palmarès des taxes sur l'essence

	Province/Ville	Taxes	Prix avant les taxes	Prix à la pompe	Part des taxes (en %)
1	Vancouver	0,81 \$	1,00 \$	1,82 \$	45 %
2	Victoria	0,74 \$	1,07 \$	1,81 \$	41 %
3	Nouvelle-Écosse	0,70 \$	1,06 \$	1,76 \$	40 %
4	Colombie-Britannique (hors Vancouver et Victoria)	0,68 \$	1,01 \$	1,69 \$	40 %
5	Montréal	0,68 \$	1,07 \$	1,75 \$	39 %
6	Québec (avec le taux régulier)	0,65 \$	1,05 \$	1,70 \$	38 %
7	Nouveau-Brunswick	0,65 \$	1,09 \$	1,74 \$	37 %
8	Terre-Neuve-et-Labrador	0,65 \$	1,20 \$	1,86 \$	35 %
9	Île-Du-Prince-Édouard	0,60 \$	1,18 \$	1,78 \$	34 %
10	Ontario	0,56 \$	1,09 \$	1,66 \$	34 %
11	Saskatchewan	0,50 \$	1,07 \$	1,57 \$	32 %
12	Alberta	0,48 \$	1,05 \$	1,53 \$	31 %
13	Manitoba	0,34 \$	1,07 \$	1,42 \$	24 %

Note : Les chiffres ne reflètent pas les taux supplémentaires de la taxe carbone en dehors de la Colombie-Britannique et des provinces atlantiques, car le gouvernement fédéral n'a pas encore clarifié les coûts pour les consommateurs

Changements fiscaux depuis l'an dernier

La taxe fédérale sur le carbone est passée de 14,3 à 17,6 cents par litre d'essence, augmentant ainsi les taxes pour les conducteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador.

La taxe carbone provinciale de la Colombie-Britannique a également augmenté cette année, passant de 14,3 à 17,6 cents par litre d'essence.

Le gouvernement fédéral impose une taxe carbone minimale à toutes les provinces, à l'exception du Québec. La Colombie-Britannique applique sa propre taxe provinciale sur le carbone, qui reflète le taux de la taxe fédérale.

Le gouvernement fédéral a augmenté sa taxe carbone de 65 \$ à 80 \$ la tonne le 1er avril 2024. La taxe fédérale sur le carbone passera de 80 dollars par tonne à 95 dollars en 2025, puis augmentera de 15 dollars supplémentaires chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne 170 dollars par tonne en 2030.

En 2030, la taxe carbone de 170 dollars par tonne coûtera environ 37,4 cents par litre d'essence. Le gouvernement fédéral refuse de préciser si la taxe carbone continuera d'augmenter après 2030.

Le 1er janvier 2024, le gouvernement du Manitoba a [réduit sa taxe provinciale sur l'essence](#) de 14 cents par litre pendant six mois. Dans le budget 2024, il a prolongé cette réduction de trois mois. Cela signifie que les Manitobains économiseront 8,96 \$ sur chaque plein de 64 litres.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a réduit la taxe provinciale sur l'essence de 8,05 cents par litre en juin 2022 et a prolongé cette réduction jusqu'au 31 mars 2025. Cela signifie que les habitants de Terre-Neuve économiseront 5,15 \$ sur chaque plein de 64 litres.

Le gouvernement de l'Ontario a réduit la taxe sur l'essence de 6,4 cents par litre le 1er juillet 2022. Cette réduction sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Depuis l'entrée en vigueur de la réduction de la taxe, une famille ontarienne moyenne possédant deux voitures a économisé plus de 700 dollars.

Taxe en vigueur sur le carbone		
Province	Par Tonne	Par litre d'essence
Colombie-Britannique	80 \$	0,1761 \$
Québec*	53 \$	0,1255 \$
Minimum fédéral	80 \$	0,1761 \$

* Prix de vente final lors des enchères primaires à partir de mai 2024

Taxe fédérale sur le carbone

Année	Taxe carbone par Tonne	Taxe carbone sur l'essence (par litre)
2024	80 \$	0,176 \$
2025	95 \$	0,209 \$
2026	110 \$	0,242 \$
2027	125 \$	0,275 \$
2028	140 \$	0,308 \$
2029	155 \$	0,341 \$
2030	170 \$	0,374 \$

Le gouvernement fédéral a également imposé une deuxième taxe sur le carbone par le biais de la réglementation sur les carburants, qui représentera jusqu'à 17 cents par litre d'essence en 2030, selon le directeur parlementaire du budget.

Au total, les Canadiens paieront jusqu'à 54,4 cents par litre d'essence au titre de la seule taxe carbone d'ici à 2030. Le coût de cette deuxième taxe carbone pour l'année 2024 n'est pas clair dans certaines provinces, mais en raison de la réglementation centralisée des prix des carburants au [Nouveau-Brunswick](#), en [Nouvelle-Écosse](#) et à [Terre-Neuve-et-Labrador](#), il a été annoncé que la taxe serait appliquée à un taux variant entre trois et cinq cents par litre dans ces trois provinces.

Le tableau montre les taux actuels de la deuxième taxe sur le carbone en vigueur dans le Canada atlantique depuis juillet 2024.

Coût de la deuxième taxe carbone (par litre)

Province	Ordinaire	Diesel
Terre-Neuve-et-Labrador	0,054 \$	0,060 \$
Nouvelle-Écosse	0,035 \$	0,039 \$
Nouveau-Brunswick	0,031 \$	0,038 \$

Les automobilistes de la Colombie-Britannique paient une deuxième taxe sur le carbone par le biais de la réglementation provinciale sur les carburants, qui augmente le prix de l'essence d'environ 18 cents par litre, selon l'association Canadiens for Affordable Energy (Canadiens pour une énergie abordable).

L'effet des «taxes sur les taxes»

Chaque fois que vous achetez de l'essence, vous devez payer des taxes sur les taxes. En effet, les différents paliers gouvernementaux calculent les taxes de vente après avoir ajouté toutes les taxes au litre. Cela signifie que vous payez des taxes sur toutes les taxes par litre que les gouvernements ont ajoutées au prix de l'essence. Les taxes sur les taxes coûtent au conducteur canadien moyen 4,5 cents de plus par litre d'essence, en moyenne.

L'effet des « taxes sur les taxes »			
Province/Ville	Taxe fédérale sur les autres taxes	Taxe provinciale sur les autres taxes	Total des taxes sur les taxes
Vancouver	0,036 \$	0,000 \$	0,036 \$
Victoria	0,033 \$	0,000 \$	0,033 \$
Colombie-Britannique (hors Vancouver et Victoria)	0,030 \$	0,000 \$	0,030 \$
Alberta	0,020 \$	0,000 \$	0,020 \$
Saskatchewan	0,021 \$	0,000 \$	0,021 \$
Manitoba	0,014 \$	0,000 \$	0,014 \$
Ontario	0,018 \$	0,029 \$	0,048 \$
Montréal	0,022 \$	0,045 \$	0,067 \$
Québec (avec le taux régulier)	0,021 \$	0,042 \$	0,063 \$
Nouveau-Brunswick	0,021 \$	0,042 \$	0,062 \$
Île-Du-Prince-Édouard	0,018 \$	0,036 \$	0,054 \$
Nouvelle-Écosse	0,023 \$	0,047 \$	0,070 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	0,020 \$	0,057 \$	0,077 \$
Canada	0,021 \$	0,024 \$	0,045 \$

Répartition des taxes sur l'essence

Les taxes sur l'essence représentent jusqu'à 45 % du prix à la pompe. Vous ne verrez pas toutes les taxes sur votre reçu, mais vous paierez tout de même jusqu'à sept taxes différentes. Voici la répartition des taxes que vous ne verrez pas sur votre reçu :

Répartition des taxes sur l'essence (\$/L)								
Province/Ville	Taxe d'accise provinciale	Taxe carbone	Taxe transport collectif	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Total des taxes	Taxes sur les taxes
Colombie-Britannique (hors Vancouver et Victoria)	0,145 \$	0,356 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,080 \$	0,681 \$	0,030 \$
Vancouver	0,085 \$	0,356 \$	0,185 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,086 \$	0,812 \$	0,036 \$
Victoria	0,145 \$	0,356 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,086 \$	0,742 \$	0,033 \$
Alberta	0,130 \$	0,176 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,073 \$	0,479 \$	0,020 \$
Saskatchewan	0,150 \$	0,176 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,075 \$	0,501 \$	0,021 \$
Manitoba	0,000 \$	0,176 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,068 \$	0,344 \$	0,014 \$
Ontario	0,090 \$	0,176 \$	0,000 \$	0,117 \$	0,100 \$	0,079 \$	0,562 \$	0,048 \$
Québec (avec le taux régulier)	0,192 \$	0,125 \$	0,000 \$	0,148 \$	0,100 \$	0,081 \$	0,646 \$	0,063 \$
Montréal	0,192 \$	0,125 \$	0,030 \$	0,152 \$	0,100 \$	0,084 \$	0,683 \$	0,067 \$
New Brunswick	0,109 \$	0,207 \$	0,000 \$	0,151 \$	0,100 \$	0,083 \$	0,649 \$	0,062 \$
Île-du-Prince-Édouard	0,085 \$	0,176 \$	0,000 \$	0,155 \$	0,100 \$	0,085 \$	0,601 \$	0,054 \$
Nouvelle-Écosse	0,155 \$	0,211 \$	0,000 \$	0,153 \$	0,100 \$	0,084 \$	0,704 \$	0,070 \$
Terre-Neuve et Labrador	0,075 \$	0,230 \$	0,000 \$	0,161 \$	0,100 \$	0,088 \$	0,655 \$	0,077 \$
Canada	0,121 \$	0,191 \$	0,016 \$	0,089 \$	0,100 \$	0,079 \$	0,596 \$	0,045 \$

- Notes :**
- Les chiffres ne reflètent pas les montants de la deuxième taxe carbone en dehors de la Colombie-Britannique et des provinces de l'Atlantique.
 - Les chiffres de la taxe carbone incluent la deuxième taxe carbone en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Atlantique.
 - Depuis le mois de juillet 2023, les automobilistes montréalais paient sept taxes différentes en raison de la deuxième taxe fédérale sur le carbone via la réglementation sur les carburants

Répartition des taxes sur le diesel (\$/L)								
Province/Ville	Taxe d'accise provinciale	Taxe carbone	Taxe transport collectif	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Total des taxes	Taxes sur les taxes
Colombie-Britannique (hors Vancouver et Victoria)	0,150 \$	0,397 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,086 \$	0,673 \$	0,029 \$
Vancouver	0,090 \$	0,397 \$	0,185 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,090 \$	0,802 \$	0,036 \$
Victoria	0,150 \$	0,397 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,088 \$	0,730 \$	0,032 \$
Alberta	0,130 \$	0,214 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,079 \$	0,463 \$	0,019 \$
Saskatchewan	0,150 \$	0,214 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,081 \$	0,485 \$	0,020 \$
Manitoba	0,000 \$	0,214 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,040 \$	0,076 \$	0,330 \$	0,013 \$
Ontario	0,090 \$	0,214 \$	0,000 \$	0,115 \$	0,040 \$	0,078 \$	0,537 \$	0,045 \$
Québec (avec le taux régulier)	0,202 \$	0,158 \$	0,000 \$	0,154 \$	0,040 \$	0,085 \$	0,639 \$	0,060 \$
Montréal	0,202 \$	0,158 \$	0,000 \$	0,155 \$	0,040 \$	0,085 \$	0,641 \$	0,060 \$
New Brunswick	0,155 \$	0,252 \$	0,000 \$	0,154 \$	0,040 \$	0,084 \$	0,685 \$	0,067 \$
Île-du-Prince-Édouard	0,142 \$	0,214 \$	0,000 \$	0,161 \$	0,040 \$	0,088 \$	0,645 \$	0,059 \$
Nouvelle-Écosse	0,154 \$	0,253 \$	0,000 \$	0,157 \$	0,040 \$	0,086 \$	0,691 \$	0,067 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	0,095 \$	0,274 \$	0,000 \$	0,164 \$	0,040 \$	0,090 \$	0,663 \$	0,061 \$
Canada	0,125 \$	0,229 \$	0,013 \$	0,089 \$	0,040 \$	0,081 \$	0,577 \$	0,043 \$

Le poids fiscal à la pompe en 2024

La taxe moyenne sur un plein de 64 litres au Canada est de 38,11 dollars, dont 2,90 dollars supplémentaires dû à l'application des taxes sur les taxes.

Taxes sur un plein de 64 litres							
Province/Ville	Avant les taxes	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxe carbone	Taxes sur les taxes	Total des taxes	Total
Colombie-Britannique (hors Vancouver et Victoria)	64,36 \$	9,28 \$	11,54 \$	22,78 \$	1,92 \$	43,61 \$	107,97 \$
Vancouver	64,16 \$	17,28 \$	11,93 \$	22,78 \$	2,32 \$	52,00 \$	116,16 \$
Victoria	68,34 \$	12,80 \$	11,92 \$	22,78 \$	2,10 \$	47,50 \$	115,84 \$
Alberta	67,38 \$	8,32 \$	11,07 \$	11,26 \$	1,30 \$	30,65 \$	98,04 \$
Saskatchewan	68,22 \$	9,60 \$	11,17 \$	11,26 \$	1,36 \$	32,04 \$	100,26 \$
Manitoba	68,80 \$	0,00 \$	10,72 \$	11,26 \$	0,88 \$	21,99 \$	90,78 \$
Ontario	69,98 \$	13,26 \$	11,45 \$	11,26 \$	3,05 \$	35,97 \$	105,95 \$
Québec (avec le taux régulier)	67,49 \$	21,73 \$	11,58 \$	8,03 \$	4,00 \$	41,34 \$	108,83 \$
Montréal	68,53 \$	23,95 \$	11,75 \$	8,03 \$	4,29 \$	43,72 \$	112,26 \$
New Brunswick	69,57 \$	16,64 \$	11,69 \$	13,23 \$	3,99 \$	41,56 \$	111,13 \$
Île-du-Prince-Édouard	75,54 \$	15,35 \$	11,83 \$	11,26 \$	3,47 \$	38,44 \$	113,98 \$
Nouvelle-Écosse	67,81 \$	19,73 \$	11,77 \$	13,53 \$	4,48 \$	45,04 \$	112,84 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	76,88 \$	15,13 \$	12,06 \$	14,72 \$	4,92 \$	41,91 \$	118,78 \$
Canada	68,22 \$	14,43 \$	11,44 \$	12,25 \$	2,90 \$	38,11 \$	106,33 \$

Notes :

- Les chiffres ne reflètent pas les montants de la deuxième taxe carbone en dehors de la Colombie-Britannique et des provinces de l'Atlantique.
- Les chiffres de la taxe carbone incluent la deuxième taxe carbone en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Atlantique.

Le poids fiscal à la pompe en 2030

Le gouvernement Trudeau augmente la taxe fédérale sur le carbone de 15 dollars par tonne chaque année jusqu'en 2030. À l'aube de la prochaine décennie, la taxe atteindra 170 dollars par tonne, soit 37,4 cents par litre d'essence.

En 2030, la taxe carbone du Québec dans le cadre du système de plafonnement et d'échange sera d'environ 23 cents par litre, soit environ 14 cents de moins que la taxe carbone dans le reste du Canada.

En 2030, la deuxième taxe fédérale sur le carbone augmentera également le prix de l'essence de 17 cents par litre, selon le directeur parlementaire du budget.

Au total, les Canadiens paieront jusqu'à 54,4 cents par litre d'essence en taxes sur le carbone.

En Colombie-Britannique, les conducteurs paient déjà une deuxième taxe sur le carbone par le biais de la réglementation provinciale sur les carburants, qui ajoute environ 18 cents par litre au prix de l'essence, selon l'association Canadians for Affordable Energy (Canadiens pour une énergie abordable).

La ventilation des données ci-dessous montre la facture fiscale totale que les Canadiens peuvent s'attendre à payer en 2030.

Cela suppose que le prix de l'essence avant taxes reste le même qu'au cours de la troisième semaine de juillet 2024. En 2030, les Canadiens paieront en moyenne 98 cents par litre d'essence uniquement en taxes.

Répartition des taxes sur l'essence en 2030 (\$/L)

Province/Ville	Taxe d'accise provinciale	Taxe carbone	Taxe transport collectif	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Total des taxes	Taxes sur les taxes
Colombie-Britannique (hors Vancouver et Victoria)	0,145 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,090 \$	0,879 \$	0,039 \$
Vancouver	0,085 \$	0,544 \$	0,185 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,096 \$	1,010 \$	0,046 \$
Victoria	0,145 \$	0,544 \$	0,055 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,096 \$	0,940 \$	0,042 \$
Alberta	0,130 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,091 \$	0,865 \$	0,039 \$
Saskatchewan	0,150 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,093 \$	0,887 \$	0,040 \$
Manitoba	0,140 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,000 \$	0,100 \$	0,086 \$	0,870 \$	0,032 \$
Ontario	0,147 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,147 \$	0,100 \$	0,097 \$	1,035 \$	0,095 \$
Québec (avec le taux régulier)	0,192 \$	0,400 \$	0,000 \$	0,175 \$	0,100 \$	0,095 \$	0,962 \$	0,104 \$
Montréal	0,192 \$	0,400 \$	0,030 \$	0,180 \$	0,100 \$	0,097 \$	0,999 \$	0,108 \$
New Brunswick	0,109 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,185 \$	0,100 \$	0,100 \$	1,037 \$	0,113 \$
Île-du-Prince-Édouard	0,085 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,192 \$	0,100 \$	0,103 \$	1,024 \$	0,109 \$
Nouvelle-Écosse	0,155 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,187 \$	0,100 \$	0,101 \$	1,086 \$	0,120 \$
Terre-Neuve et Labrador	0,145 \$	0,544 \$	0,000 \$	0,193 \$	0,100 \$	0,104 \$	1,086 \$	0,124 \$
Canada	0,149 \$	0,511 \$	0,016 \$	0,108 \$	0,100 \$	0,095 \$	0,979 \$	0,081 \$

Note : Ceci suppose que les réductions fiscales temporaires actuelles expirent au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador, et que les taxes d'accise provinciales soient appliquées dans leur intégralité.

En 2030, la taxe moyenne payée sur un plein de 64 litres sera de 62,63 dollars, dont 5,18 dollars de taxe sur la valeur ajoutée.

Taxes sur un plein de 64 litres en 2030							
Province/Ville	Avant les taxes	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxe carbone	Taxes sur les taxes	Total des taxes	Total
Colombie-Britannique (hors Vancouver et Victoria)	64,36 \$	9,28 \$	12,14 \$	34,82 \$	2,52 \$	56,24 \$	120,60 \$
Vancouver	64,16 \$	17,28 \$	12,53 \$	34,82 \$	2,92 \$	64,63 \$	128,79 \$
Victoria	68,34 \$	12,80 \$	12,52 \$	34,82 \$	2,70 \$	60,13 \$	128,47 \$
Alberta	67,38 \$	8,32 \$	12,25 \$	34,82 \$	2,48 \$	55,38 \$	122,77 \$
Saskatchewan	68,22 \$	9,60 \$	12,35 \$	34,82 \$	2,54 \$	56,77 \$	124,99 \$
Manitoba	68,80 \$	8,96 \$	11,90 \$	34,82 \$	2,06 \$	55,68 \$	124,47 \$
Ontario	69,98 \$	18,79 \$	12,62 \$	34,82 \$	6,11 \$	66,23 \$	136,21 \$
Québec (avec le taux régulier)	67,49 \$	23,48 \$	12,46 \$	25,60 \$	6,63 \$	61,54 \$	129,03 \$
Montréal	68,53 \$	25,70 \$	12,62 \$	25,60 \$	6,92 \$	63,92 \$	132,46 \$
New Brunswick	69,57 \$	18,80 \$	12,77 \$	34,82 \$	7,23 \$	66,39 \$	135,96 \$
Île-du-Prince-Édouard	75,54 \$	17,71 \$	13,01 \$	34,82 \$	7,00 \$	65,53 \$	141,07 \$
Nouvelle-Écosse	67,81 \$	21,86 \$	12,84 \$	34,82 \$	7,67 \$	69,51 \$	137,32 \$
Terre-Neuve et Labrador	76,88 \$	21,62 \$	13,06 \$	34,82 \$	7,94 \$	69,50 \$	146,37 \$
Canada	68,22 \$	17,49 \$	12,46 \$	31,63 \$	5,18 \$	62,63 \$	130,85 \$

Note : Ceci suppose que les réductions fiscales temporaires actuelles expirent au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador, et que les taxes d'accise provinciales soient appliquées dans leur intégralité.

Notes Méthodologiques :

Les prix sont basés sur les données de Kalibrate pour la troisième semaine du mois de juillet 2024 :

<https://charting.kalibrate.com/>